
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le lundi 11 décembre 2017 à 9 h

777, boul. Marcel-Laurin

CA17 08 0781

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 11 décembre 2017, à 9 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire-substitut.

CA17 08 0782

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0783

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679014 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018 - Soumission 17-16613.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
REM groupe extreme inc.	86 231,25 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **REM groupe extreme inc.** le contrat pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2017-2018, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **86 231,25 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0784

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176684004 visant à autoriser le dépôt d'une requête pour permission d'en appeler d'un jugement rendu le 29 novembre 2017 - Cour supérieure 500-17-17-083277-148.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080408 adoptée par le conseil d'arrondissement le 20 juin 2013 octroyant à la firme Unigertec inc. le contrat pour les travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 15 avril 2013, totalisant la somme de 49 284 999,32 \$ et un montant de contingences de 985 899,99 \$ (2 %), pour un montant total de 50 280 899,31 \$, sous la supervision de la Division du développement des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics (GDD 1130069003) – Soumission 13-001;

ATTENDU que le ou vers le 11 juillet 2014, EBC inc., deuxième plus bas soumissionnaire, intente un recours en compensation d'une somme de 2 105 397 \$, représentant le gain dont elle prétend avoir été privé, en contestant la conformité du plus bas soumissionnaire Unigertec inc.;

ATTENDU le jugement final rendu le 29 novembre 2017 par l'honorable juge Frédéric Bachand, j.c.s., en faveur de EBC inc., condamnant Ville de Montréal à payer la somme de 1 550 000 \$ avec intérêts au taux légal, majorée de l'indemnité additionnelle depuis la mise en demeure du 27 juin 2013;

ATTENDU que le contentieux est d'opinion que ce jugement est entaché d'importantes erreurs de droit qui doivent être révisées par la Cour d'appel;

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le dépôt d'une requête pour permission d'en appeler du jugement rendu le 29 novembre 2017 par le l'honorable juge de la Cour supérieure, Frédéric Bachand, dans le dossier EBC inc. c. Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0785

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172410007 relatif à l'affectation du surplus libre jusqu'à un maximum de 1 969 641,63 \$ si nécessaire.

ATTENDU qu'un recours a été intenté le ou vers le 11 juillet 2014 par EBC inc., deuxième plus bas soumissionnaire, qui contestait la conformité du plus bas soumissionnaire Unigertec inc. dans le cadre de l'octroi du contrat relatif à la construction du Complexe sportif Saint-Laurent - Soumission 13-001;

ATTENDU que jugement final a été rendu le 29 novembre 2017 par l'honorable Frédéric Bachand, j.c.s., en faveur de EBC inc., condamnant la Ville de Montréal à payer la somme de 1 550 000 \$ avec intérêts au taux légal, majoré de l'indemnité additionnelle depuis la date de la mise en demeure, soit le 27 juin 2013;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'affecter le surplus libre jusqu'à un maximum de 1 969 641,63 \$ si nécessaire pour créer une provision relativement au dossier de la Cour Supérieure 500-17-083277-148, comprenant le capital de 1 550 000 \$ et les intérêts au 31 décembre 2017 au montant de 419 641,63 \$.
2. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0786

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174547018 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation de 9 serres sur le terrain situé au 533, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 4. m) de la séance tenue le 4. m), ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20171211);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À LA MAJORITÉ, le conseiller Aref Salem se désiste et s'absente déclarant un intérêt :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation de 8 serres sur le terrain situé au 533, avenue Sainte-Croix dans la zone S16-031 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA17 08 0787

Période de questions du public débute à 9h17

Aucune question n'a été posée

CA17 08 0788

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 9h18.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 janvier 2018.
